Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 734

Artikel: Vaches maigres : Christian Grobet dans le collimateur
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017015

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Logement: une initiative inutilisable

Quelques associations d'habitants et des squatters genevois finissent de récolter des signatures pour une initiative populaire à première vue sympathique. Quoi de plus révoltant en effet que de voir se dégrader des immeubles vides — souvent pendant plusieurs années — alors que de jeunes, des couples, des personnes à bas revenu cherchent désespérement à se loger?
La solution des initiants est simple. Tout logement vide doit être signalé à l'autorité compétente; s'il n'est pas loué dans un délai de deux mois, l'Etat devient d'office locataire et le sous-loue en priorité aux catégories sociales les plus défavorisées. Vous oseriez refuser de signer?

Et pourtant il le faut, sous peine de participer à une supercherie. L'initiative sera déclarée à juste titre irrecevable par le Grand Conseil et aucun recours ne changera rien à ce refus. Un étudiant en droit de première année le sait. Pour appliquer cette solution, c'est d'abord le droit de propriété au niveau fédéral qu'il faut changer.

Alors: soit les initiants n'ont pas consulté un juriste; ce qui est faire preuve de légèreté. Soit, c'est plus probable, ils sont parfaitement au courant, se fichent éperdument des personnes en quête d'un logement et veulent faire la démonstration que l'Etat de droit, bourgeois, etc, etc...

Dans les deux cas, ils contribuent à émousser une arme utile, l'initiative populaire, et, en éveillant de faux espoirs, à rendre les citoyens plus passifs. Pour préparer le grand soir?

VACHES MAIGRES

Christian Grobet dans le collimateur

A Genève, les milieux immobiliers sont en colère. Reçus par une délégation du Conseil d'Etat, ils ont déposé un volumineux rapport d'où il ressort qu'au bout du lac, construire est devenu une entreprise à haut risque, un parcours du combattant hérissé de chicanes administratives absurdes. Alors même que la situation du logement est pour le moins tendue et que le gouvernement affirme publiquement sa volonté de voir construire 2500 appartements par an.

Dans le collimateur, Christian Grobet, président du Département des travaux publics, auparavant défenseur musclé des locataires et maintenant magistrat qui s'ingénierait à faire danser les promoteurs au rythme de son interprétation très particulière des lois et règlements.

Sur un point, admettons que la situation n'est pas saine. Le droit de la construction s'est constitué historiquement par accumulation de dispositions légales, à la manière de couches géologiques. L'enchevêtrement qui en résulte n'est compréhensible que par quelques spécialistes et l'ensemble brime inutilement la liberté de création des constructeurs. Un sérieux nettoyage de la législation s'impose.
Pour le reste, les promoteurs et autres régisseurs ont peur de Grobet et avec raison. Jusqu'à l'arrivée du magistrat socialiste aux Travaux publics, les milieux immobiliers genevois, fortement organisés, ont fait la loi dans le canton, conscients de leur poids économique — sans pareil ailleurs en Suisse. Dérogations, application laxiste des règlements ou pas d'application du tout étaient monnaie courante. Voir le nombre de logements transformés en bureaux plus rentables, alors même que les besoins en habitat n'étaient pas couverts.
L'arrivée de Grobet a gâché le jeu; le manche a changé de mains. Moins de logements pour cette raison? Non point, la baisse a commencé bien avant son élection. Mais une conception de l'intérêt général en matière immobilière plus proche des besoins de la population que des intérêts lucratifs immédiats de la profession. Une utilisation tous azimuts des ficelles de la loi pour négocier durement des solutions sociales.

On comprend l'angoisse de la Chambre immobilière. Après des décennies de vaches grasses et de laisser faire, l'autorité publique renaît. Un véritable traumatisme. D'autant plus fort que l'Etat se met à utiliser son droit de préemption pour acquérir des terrains. Là aussi du jamais vu. De là à parler d'étatisation du sol il n'y a qu'un pas, vite franchi sous le coup de l'émotion.
Dès lors, la stratégie apparaît clairement. Par une campagne mûrement conçue — un journaliste a été engagé pour cette opération — faire porter le chapeau de la pénurie au magistrat socialiste et se faire passer pour des victimes, désireuses de voler au secours des locataires mais paralysées par une bureaucratie tatillonne.
Seulement les locataires ont bonne mémoire. Ils se souviennent que «l'âge d'or» tant regretté par les promoteurs ne leur avait rien apporté de bon.

POINT DE VUE

Querelles d'écoles

En France. Mais c'est du domaine public.
Mes enfants vont à l'école publique, institution que vous tenez pour une ordure. Et vous fondez pour vos enfants d'autres écoles, privées.
Non seulement j'assiste au spectacle que vous traitiez d'ordure l'école de la République où j'ai mes enfants, mais je *dois*, moi, financer votre école? Et de leur faire l'honneur (et leur offrir la garantie) de titulariser vos maîtres me vaut — en plus — vos hurlements?
Suis-je fou, ou est-ce bien cela?

Edm. K.